

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

## REUNION PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 février 2014 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur qui est en mission à l'étranger.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Non.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- On est tous là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Isabelle ALBERT va nous rejoindre.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. NIX et Mme JADIN.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. FRANZEN est excusé pour une question de travail.

M. LE PRESIDENT.- Ah oui, ils travaillent tous dans la même entreprise à mon avis.

(Rires).

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III. Eloge funèbre**

M. LE PRESIDENT.- Vous savez que nous avons perdu un ancien collègue, Monsieur LECLERCQ, ancien Conseiller provincial. Donc, à ce titre, je vais me lever.

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de notre ancien collègue Monsieur Jacques LECLERCQ.

Né à Montegnée en 1944, Monsieur LECLERCQ est décédé ce 25 février 2014, à l'âge de 69 ans.

Issu du District de Liège, il a été élu à trois reprises au sein de notre assemblée provinciale en tant que représentant du parti socialiste : en 1991, en 1994 et en 2000, ce qui porte la durée de son mandat provincial à 15 ans.

Ancien Directeur d'école à la Ville de Liège, Monsieur LECLERCQ était également actif sur le plan communal. Discret, efficace, il était particulièrement attentif aux dossiers de défense sociale et était encore actuellement Conseiller au CPAS de la Ville de Liège.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vais vous demander quelques minutes de recueillement à la mémoire de Monsieur LECLERCQ.

(Minute de silence).

**IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2014.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2014

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014

### **V.- Communication de Monsieur le Président.**

Je vous informe qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Pour ceux qui n'ont pas encore reçu leurs rapports d'activités 2013, je vous rappelle que ceux-ci sont à votre disposition au Bureau du Service du Conseil provincial – 2ème étage.

### **VI.- Remise de la plaquette en bronze de la Province à Madame la Directrice générale provinciale, Marianne LONHAY**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour.

Je vais commencer en disant Chère Marianne,

J'ai le plaisir de vous annoncer que Madame Marianne LONHAY est aujourd'hui mise à l'honneur car elle totalise 10 ans de fonctions en qualité de Directrice générale provinciale, ou plus exactement 5 mois en cette qualité, auxquels s'ajoutent 115 mois de bons et loyaux services en tant que Greffière provinciale.

C'est en effet le jeudi 1er février 2004, Chère Marianne, que tu as prêté serment devant notre Assemblée. A l'époque, on me demande de vouvoyer mais, tu étais la première femme à la Province de Liège, et la deuxième femme du Royaume, à exercer cette fonction.

Licenciée en droit de l'Université de Liège, tu as débuté ta carrière au service de l'Etat, avant d'entrer, à peine un an plus tard, à la Province en 1981, et plus précisément à l'administration centrale provinciale.

Tu travailles alors au service juridique du contentieux fiscal, communal et ensuite provincial avant de passer, en 1993, au service de Monsieur le Greffier en tant que Chef de secrétariat.

C'est aux côtés de notre ami André HAUDESTAINE, et ensuite de son successeur Monsieur Roger JEUNEHOMME, que tu as acquis toute l'expérience du métier traçant ainsi déjà une belle destinée.

Etre le plus haut fonctionnaire de la Province, à la tête de 6.500 agents, à l'époque 84 Conseillers provinciaux aussi, tout en étant la collaboratrice directe du Collège provincial, n'est pas un poste de tout repos. Je pense que certains d'entre nous peuvent vraiment l'assurer.

Depuis ton bureau, où un nombre infini de dossiers circulent, on perçoit encore souvent une lumière au premier étage de l'aile provinciale du Palais des Princes Evêques, alors que tout autre local semble désert à ces heures tardives.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014

Avec une rigueur à toute épreuve, et une patience à toute épreuve, aucun détail ne t'échappe. Malgré l'ampleur de la tâche et la quantité de documents soumis à ton examen, pour notre examen, tu décèles le moindre défaut, la moindre anomalie, certains reconnaissant en toi un don inégal, je dirais même proche de la magie !

Chère Marianne, ce que nous récompensons aujourd'hui, ce ne sont pas uniquement 10 années de travail. Certes, la durée a son importance mais le dévouement, le sens de la valeur du travail bien fait, le savoir-faire en ont bien plus.

C'est pour toutes ces raisons, Chère Marianne, que je suis aujourd'hui très heureux, au nom de notre Assemblée, de te remettre la médaille d'honneur en bronze de la Province de Liège.

Reçois-la comme l'expression d'une reconnaissance de tout le Conseil provincial et de l'exemple que tu es pour l'ensemble des agents provinciaux et tous nos collègues présents aujourd'hui.

Je t'invite à présent à venir de façon telle à ce que, avec Myriam qui a été présidente, on puisse te remettre cette médaille et surtout ce bouquet de fleurs.

Félicitations !

(Photo de la remise de médaille et des fleurs)

(Applaudissements)

## **VII.- Questions d'actualité.**

**Document 13-14/A13 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant le projet d'Intradel de construire une nouvelle unité de biométhanisation.**

**Document 13-14/A12 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant la commémoration du centenaire du début de la première guerre mondiale en province de Liège.**

**Document 13-14/A14 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'engagement de RTC et Télévesdre dans l'éducation aux médias**

**Document 13-14/A17 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la 100<sup>ème</sup> édition de la doyenne cycliste Liège – Bastogne – Liège.**

**Document 13-14/A15 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au tour des Provinces de la SNCB relatif au Plan de transport 2014-2017.**

**Document 13-14/A16 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la prévention et actions contre le harcèlement chez les jeunes.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

M. LE PRESIDENT.- 6 points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur vos bancs.

Les questions A13, A12, A14, A17 et A15 étant du ressort de Monsieur le Député provincial – Président André GILLES, je vous propose de les regrouper.

Je donne la parole à Monsieur CULOT pour la première question. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Député, Chers collègues.

Je ne vais pas lire la question que j'ai écrite mais si je voulais la paraphraser, je dirais tout d'abord que elle est posée par Jean-Luc NIX et moi-même, tous les deux membres du Comité de Direction d'Intradel et, même si elle ne l'a pas consignée parce que l'entête portait les lettres MR, je voudrais y associer Myriam ABAD-PERICK qui est également membre du Comité de Direction d'Intradel.

Je pense que nous avons tous partagé la même volonté d'aller dans cette décision visant à construire une belle unité de biométhanisation au sein de l'Intercommunale Intradel et que nous sommes tous inquiets ou en tout cas, nous nous interrogeons quant aux conséquences éventuelles sur le projet de cette usine de la récente décision de la Ville de Liège de ne pas adhérer ou pas totalement adhérer dans les années à venir au système des containers pour le tri des déchets et donc, à la collecte des déchets organiques dans le célèbre container vert.

J'attire l'attention, comme dans la question, sur le fait que cette usine est aujourd'hui prévue pour traiter 40.000 tonnes de déchets organiques, que l'estimation à l'horizon 2016 c'est la collecte de 34.000 tonnes de déchets organiques, dont 6.500 tonnes escomptées depuis le territoire de la ville de Liège.

Alors, si la question est posée au sein de cette Assemblée, c'est pour la raison suivante : il ne nous paraît pas qu'il y a encore un problème au sein de l'Intercommunale par rapport à la construction de cette usine.

Des décisions sont prises et le dossier peut être concrétisé dans les prochaines semaines de manière facile puisque l'attribution du marché est aujourd'hui terminée. Par contre, il nous paraissait important de relayer au sein de cette Assemblée la question quant au choix des villes et communes dans les années à venir, de passer ou non au tri collectif des déchets et au système des containers.

Et il nous paraît que le fait de relayer cette question dans cette Assemblée est de nature à attirer l'attention sur un dossier à vocation manifestement supracommunale et attirer également l'attention, au-delà de cette Assemblée, sur « Liège – Europe – Métropole » qui rassemble, comme on l'a voulu, tous les représentants de la supracommunalité et il nous paraît que ce dossier pourrait y être abordé afin que chacun des administrateurs comme la Direction de cette Intercommunale puisse être apaisé sur l'évolution de ce dossier.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne maintenant la parole Mme Sandrine MAQUINAY. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MAQUINAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés.

De nombreux événements sont programmés en province de Liège pour commémorer le centenaire du début de la première guerre mondiale. La commémoration d'un tel événement est évidemment nécessaire pour son rôle de mémoire, particulièrement à Liège où se sont déroulés les premiers combats. Ces expositions, musées et autres événements devraient attirer largement les visiteurs et peut-être les inciter à séjourner dans notre province.

Plus précisément, dans le programme publié par le Comité d'organisation en charge de la Commémoration du Centenaire de la Guerre 1914-1918 en province de Liège, on peut lire que « L'expo 14-18 » se déroulera sur deux implantations : le Musée de la Vie wallonne et la Gare de Liège-Guillemins.

Un article de presse sous-entend que ce résultat est dû à, je cite « La volonté de la Province de Liège de conditionner son aide financière au déménagement de l'expo de la gare des Guillemins à son musée de la Vie Wallonne ».

Bien que ces expositions soient basées sur deux approches différentes, n'était-ce pas plus pratique pour les visiteurs, mais aussi moins coûteux de rassembler l'ensemble de l'exposition sur un seul lieu ?

La « grande guerre », comme certains l'appellent encore aujourd'hui, a impliqué nombre de nos citoyens à l'échelle provinciale. A cet égard, au-delà de ce qui est annoncé sur le territoire de la Ville de Liège, le Collège pourrait-il nous informer du soutien de la Province aux activités organisées par/et dans d'autres Communes ?

Persuadés qu'il y a eu une réflexion globale, pourriez-vous également nous éclairer quant au fil conducteur que vous avez suivi afin d'obtenir une cohérence d'ensemble ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. La question suivante sur l'engagement de RTC et de Télévesdre dans l'éducation aux médias des élèves de l'enseignement de la Province est celle de Mme Marie MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés, Madame la Directrice.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014

Nous avons constaté que certains médias se mettaient à disposition des écoles afin d'éduquer les élèves aux médias.

Dans le cadre du contrat de gestion qui lie RTC et Télévesdre à la Province de Liège, la Province de Liège, ne pourrait-elle pas inclure une telle mission dans ledit contrat ?

Ces deux chaînes de télévision locales pourraient, entre autres, organiser pour les élèves de l'enseignement de la Province de Liège, le développement - par exemple, dans le cadre de visites guidées de leurs installations des ateliers d'éducation aux médias. L'objectif principal étant de former des citoyens actifs, responsables et critiques.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. La question suivante est celle de M. André GERARD sur la 100<sup>ème</sup> édition de Liège – Bastogne - Liège. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Notre doyenne a plus de 100 ans, puisqu'elle date en réalité de 1892, et nous fêterons la 100<sup>ème</sup> édition. La course mythique Liège – Bastogne – Liège arpentera à nouveau bientôt nos routes. Toute au long du parcours, nombre de souvenirs de faits de course, connus ou rapportés, nous reviennent à l'esprit, du moins aux nombreux initiés.

Ce 100<sup>ème</sup> se doit d'être fêté dignement et ce, sur tout le parcours qui a été à l'origine de sa gloire ; non seulement dans les deux cités clairement identifiées, et qui feront inévitablement, comme d'habitude l'objet de beaucoup d'attention, mais aussi dans celles qui sont traversées et qui ont fait d'elle ce qu'elle est aujourd'hui.

A cet effet, certains pouvoirs locaux ont-ils été contactés afin de s'assurer que cette fête soit celle de tous et que ce moment reste gravé dans les mémoires ?

Vous avez fait preuve, par le passé, de la capacité de notre Institution à organiser ce genre d'événement au niveau de la ville de Liège et de sa périphérie. Je suis toute ouïe d'entendre ce qui a été mis en place plus largement. Faisons en sorte que cette fête soit celle de toutes et tous.

Je ne pense pas m'engager avec excès en vous disant que l'ensemble des partis de la majorité stavelotaine serait ravi d'accueillir notre Collège provincial à la « Haute Levée » afin de jouir avec vous du merveilleux spectacle de la petite reine chevauchée fièrement par nos rois de la pédale.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à M. HODY sur le Plan de transport adopté par la SNCB. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Madame la Députée, Messieurs les Députés.

Force est de constater que le nouveau Plan de Transport 2014-2017 adopté par la SNCB a fait l'unanimité contre lui.

Après avoir été recalé par le Conseil des Ministres, ce dernier a souhaité notamment que ce plan de transport soit soumis aux utilisateurs et aux autorités locales lors de sessions d'information et puisse faire l'objet de propositions de modifications si un problème apparaît localement. Les remarques formulées sur le plan de transport seront analysées par la SNCB et il est demandé à celle-ci d'intégrer les adaptations pertinentes.

Un tour des Provinces initialement prévu pour informer devient ainsi l'occasion pour celles-ci de solliciter des modifications même si l'on sait déjà que la SNCB a déjà déclaré que le cadre budgétaire restera le même.

Plus précisément, dans le cadre de ce tour des Provinces, est-ce que le Collège a déjà été sollicité par la S.N.C.B. ?

Pourriez-vous nous informer si une ou plusieurs dates ont déjà été retenues ? Est-ce qu'une concertation a déjà eu lieu pour se mettre d'accord sur les acteurs qui seraient invités autour de la table ? Le Conseil sera-t-il associé à la réflexion ?

Il nous semble en tout cas qu'une telle démarche de coordination peut parfaitement s'inscrire dans le cadre de la supracommunalité.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Il est temps maintenant de donner la parole à Monsieur le Député provincial – Président, Monsieur GILLES, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, avec plaisir. Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Pour répondre à cette salve de questions d'actualité qui, à mon avis, coïncide avec l'actualité politique particulière, je dirais du mois de mai à venir j'imagine, mais bon, les sujets sont d'actualité donc, mon propos ne doit pas être mal interprété, je voudrais commencer par la thématique évoquée par MM. les Conseillers CULOT et NIX, Cher Fabian, qui concerne la problématique des déchets et plus particulièrement l'ambition de l'intercommunale Intradel de procéder à l'attribution d'un marché public portant sur la construction d'une usine de biométhanisation sur son site d'Herstal pour un montant d'un peu moins de 30 millions d'euros.

Incontestablement, il s'agit bien là d'un projet des plus intéressants aux implications, effectivement, supracommunales. Je tiens à vous rassurer, chers collègues, je vous rejoins dans votre perception liminaire.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014

En effet, à mes yeux, « Liège Europe Métropole », cette structure cohérente, géographiquement et politiquement, pour construire notre statut de métropole européenne sur le territoire provincial pourra analyser la pertinence et la faisabilité des propositions à cet égard dont la nécessité stratégique pour Intradel d'atteindre un taux de couverture d'au moins 83% de la population et une capacité minimale de 34.000 tonnes de déchets organiques et « tout venant ».

Ainsi, je peux d'ores et déjà, au nom des deux coprésidents, vous confirmer que le sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de « Liège Europe Métropole » afin de nourrir le débat au sein de notre nouvel outil supracommunal.

Madame la Conseillère MAQUINAY m'interroge sur les commémorations liées au centenaire du premier conflit mondial et sur « le fil conducteur », si je puis dire, pour reprendre son expression, que nous avons suivi dans ce dossier.

Comme je l'ai dit, au nom du Collège provincial, lors des deux séances du Comité d'Honneur 14-18 en province de Liège, en mai 2012 et, à nouveau, en octobre dernier, devant un parterre fournis d'autorités communales et d'opérateurs de diverses manifestations patriotiques ou culturelles, l'objectif de la Province de Liège est de rassembler, de coordonner au mieux les nombreux projets en vue d'établir un indispensable devoir de mémoire. Notre but est aussi de mettre tout en œuvre pour susciter, au sein des jeunes générations, une aspiration identique afin que la « Transmission de la Mémoire », comme disent les historiens, ne soit pas une expression vide de sens. C'est d'ailleurs une orientation reprise dans notre Déclaration de Politique Générale 2012-2018 en matière de « citoyenneté » que nous comptons bien développer, notamment à l'occasion de cette année mémorielle.

Sous la présidence de mon collègue Paul-Émile MOTTARD, qui s'informe et suit d'ailleurs l'état d'avancement du dossier malgré son état de santé, nous en avons de nouvelles preuves pour autant pour autant que de besoin encore aujourd'hui même, le Comité d'organisation a rassemblé et retenu des dizaines de manifestations de divers ordres. Je vous remets d'ailleurs la plaquette les reprenant toutes, en date du 1er février, et qui fut réalisée par le Service provincial de la Communication et la Cellule de Coordination des Grands Événements sous la houlette du Coordinateur général Thierry BABETTE et du Secrétaire général de l'opération Christian PÉTRY.

Cette brochure qui a reçu un très bon accueil faut-il le dire auprès des différents partenaires (Ville de Liège, Université de Liège, Commandement militaires, autorités locales, opérateurs de tourisme mémoriel, ...) fut distribuée au grand public par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège à l'occasion du Salon qui vient de se tenir il y a peu, Vert Bleu Soleil.

Une version actualisée et définitive est en train d'être rédigée. Elle sera rendue publique lors du lancement officiel de l'opération début du mois de juin.

Cette implication de tous démontre l'importance de cette commémoration qui doit bien entendu éviter tout à la fois les écueils de la relation historique manichéenne et le piège du consensus mou autour d'un événement majeur du passé, sans oublier de stigmatiser les

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

véritables causes politiques et économiques de cette guerre que les peuples européens n'ont absolument pas souhaité.

Au-delà de notre « fil conducteur » en la matière, j'en viens plus précisément à l'article de presse que vous avez évoqué et c'est d'ailleurs avec stupéfaction que j'ai découvert cet écho dans un journal local. Le contenu de cet article est totalement contraire à la réalité.

Pour rappel et pour faire simple, la Province et la Ville de Liège porteurs d'un projet d'exposition retenu d'ailleurs par la Wallonie ont précisément souhaité s'associer à l'opérateur « Europa 50 », spécialiste d'expositions jouant sur l'émotion, lui-même subventionné par la région et en aucun cas par la Province, pour qu'il y ait à Liège une seule grande exposition, certes sur deux sites bénéficiant l'un des attraits du cœur historique au Musée de la Vie wallonne, l'autre des avantages de l'accessibilité ferroviaire du quartier des Guillemins.

Les équipes scientifiques et techniques tant de la société « Europa 50 » que de la Ville et de la Province de Liège travaillent de concert pour la réussite de cette grande exposition commune intitulée : « Liège-Expo 14-18 ». On a choisi un titre en commun justement, je ne vais pas faire la pub des concurrents mais puisque hors Wallonie, on va dire comme ça, il y a notamment un subside qui a atterri pour l'organisation d'une autre exposition, il ne fallait certainement pas nous diviser, nous en plus, par rapport à ça et donc, c'est bien justement l'inverse que l'on a fait, et donc, cette exposition commune « Liège Expo 14-18 » ouvrira ses portes début du mois d'août.

Grâce à cette exposition mais aussi grâce à toutes les manifestations dans de nombreuses communes, la Province de Liège sera en août la destination 14-18 de référence en Belgique et dans le monde.

En tous états de cause, puisse cette commémoration 14-18 donner à notre jeunesse les éléments nécessaires pour comprendre que nous nous inscrivons dans une évolution, certes parfois chaotique, et que nous nous devons, tant à nos ancêtres qu'aux générations futures, en transmettant notre mémoire collective. C'est cela aussi notre qui souligne le logo de notre opération : Mémoire, Progrès et Citoyenneté.

Ceci nous amène à une autre question d'actualité liée, elle aussi, à la « Citoyenneté » puisqu'elle fait référence à l'éducation aux médias. Sachez avant tout, Mme la Conseillère MONVILLE, que des programmes de ce type existent déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles, à commencer par l'opération "Ouvrir mon Quotidien", coordonnée par le Conseil supérieur de l'éducation aux médias, à l'intention de l'Enseignement fondamental et secondaire, en étroite collaboration avec les "Journaux francophones belges".

Outre, l'Association des Journalistes Professionnels propose aussi ce type d'opération d'éducation aux médias dans les écoles, à travers le programme « Journalistes en classe ».

Enfin, à notre échelon provincial, sachez que suite à cette question d'actualité, des contacts ont été pris par la Direction du Service Communication avec RTC Télé-Liège et Télévesdre, afin d'en évaluer la pertinence et la faisabilité.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014

Si les deux télévisions locales ont marqué leur intérêt pour la demande, elles se disent incapables de la réaliser dans les faits, sans que cela ne nécessite l'engagement à temps plein d'une personne possédant un profil pédagogique adapté pour organiser des ateliers d'éducation aux médias.

Une telle mission est impossible à inclure dans le contrat de gestion actuel qui porte exclusivement sur la réalisation d'un magazine sportif.

Si la visite de rédactions et de studios par des groupes scolaires représente un intérêt certain afin de comprendre la manière dont travaillent les médias, il nous semble que cette "éducation aux médias", et, par là même, le développement d'un esprit critique, ne peuvent être inculqués que par une personne ayant un profil de pédagogue plutôt que par des journalistes eux-mêmes, dont ce n'est ni la vocation, ni la formation.

Sachez tout de même que certains enseignants dans le secondaire donnent une approche d'éducation aux médias dans le cadre de leurs cours d'actualité ou de français.

Enfin, je rappelle que notre Haute Ecole de la Province de Liège forme des bacheliers en communication, par la voix de professeurs qualifiés, dont certains sont d'ailleurs issus directement du milieu journalistique, et dont les compétences incluent cette analyse des médias.

J'en viens enfin à la question de M. le Conseiller GÉRARD. Les feux s'étaient à peine éteints après la 99e édition que le Collège provincial décidait d'installer un Comité de travail pour la mise en place d'un programme particulier fêtant la 100<sup>ème</sup> d'une Doyenne vénérable et vénérée.

Ce 17 janvier dernier, la Province de Liège, Amaury Sport Organisation, le Royal Pesant Club Cycliste Liégeois, la Province du Luxembourg et la Ville de Bastogne ont lancé ensemble la campagne des « 100 jours », rien à voir avec Napoléon mais 100 jours avant la 100<sup>ème</sup> édition effectivement, soit la centaine de journées qui nous séparaient, à ce moment-là, du 27 avril, date du grand départ de la Classique cycliste ardennaise.

Puisqu'une centième, et vous en convenez-vous même cela se fête, un certain nombre de personnalités étaient présentes à Bastogne dont quelques Bourgmestres et Échevins des Sports des Communes traversées par le parcours.

La Province de Liège et ses Services ont souhaité dynamiser la communication sur la Doyenne. Une communication qui, par ricochet, fait un large écho à la compétition sportive mais aussi au parcours bucolique qui est avant tout le terrain des coureurs. Celui-ci est connu et mis en valeur au travers des reportages télévisés qui accrochent des millions de téléspectateurs, de Bastogne à Ans, en passant par Aywaille, fief de notre champion Philippe Gilbert, où la Doyenne reçoit traditionnellement un accueil des plus chaleureux et convivial, à travers des animations qui réunissent un public large et hétérogène.

Ces images télévisées font un large écho à ces routes vallonnées des Ardennes liégeoises.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

Afin de marquer l'événement, je tiens à vous signaler que cette « vieille dame » sera célébrée comme il se doit grâce à de nombreuses réalisations, dont certaines ont déjà été mises sur pieds. Je vous en livre quelques exemples : une séquence rétrospective et vidéo clips sur l'histoire de la course sur les antennes de la RTBF ; installation de trois décompteurs dont l'un sur la place Saint-Lambert à quelques pas de nous, l'autre à la Maison des Sports et le troisième à Bastogne ; mise en vente d'un maillot spécial 100e édition ; exposition sur l'histoire de la course proposée par le Musée de la vie wallonne qui se tiendra à l'Espace Atrium de la SPI ; édition d'un ouvrage retraçant l'histoire de Liège-Bastogne-Liège et Caravane publicitaire aux accents « rétro ».

Enfin, il est opportun de rappeler que les efforts consentis par la Province de Liège pour dynamiser les courses cyclistes sont aussi un encouragement à la promotion du sport en général et du cyclisme en particulier, et à travers lui, de la pratique du vélo comme moyen de locomotion. Nous avons déjà largement évoqué à cette tribune les mesures prises par nos services en la matière.

J'en termine enfin par la question de M. le Conseiller HODY concernant le nouveau plan de transport de la SNCB qui est évidemment un élément extrêmement important en termes de mobilité. Nous avons d'ailleurs toujours, dans cette Assemblée, été extrêmement attentifs à celui-ci.

J'en veux pour preuve la motion votée par le conseil en 2011 pour soutenir le projet Carex et encourager le Gouvernement wallon à prioriser celui-ci dans son plan rail et à le défendre dans le cadre du plan pluriannuel de la SNCB ; pour preuve également, les courriers adressés en 2012 aux différents décideurs quant à l'avenir des lignes 42, entre Rivage et Gouvy et 43, entre Liège et Marloie et, d'autre part, quant à la suppression du trafic marchandises sur les lignes 285, 36A et 214.

Nous sommes donc concernés au plus haut point par la mise en œuvre d'une mobilité intégrée sur le territoire de notre Province et Monsieur le Gouverneur a été contacté par la SNCB pour mettre la salle, celle du Conseil à la disposition de celle-ci afin d'organiser une séance d'information sur les particularités locales de ce nouveau plan de transport 2014 - 2017 et ses divers aspects (gare, parking, ateliers,...) en Province de Liège.

Celle-ci se tiendra... Le Gouverneur a été sollicité avec nous pour une mise à disposition d'une salle pour permettre cette réunion, ça ne veut pas dire que nous cautionnons ce plan, nous sommes sollicités pour héberger une réunion. Point. Donc, celle-ci se tiendra le mardi 18 mars ici-même donc.

La SNCB... Ce n'est pas nous la puissance invitante... La SNCB y a convié les Députés fédéraux, communautaires et régionaux, les sénateurs, les membres du gouvernement, les communes de la province de Liège.

Néanmoins, cette maison étant la vôtre, étant la nôtre, je pense que la présence des conseillers provinciaux ne saurait que marquer notre intérêt pour cette importante communication et le hasard du calendrier, l'agenda fait que je n'ai pas su le consulter mais je suis assez sûr, je ne manquerai pas en tout cas de relayer cette demande vers Monsieur le

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

Gouverneur et à mon avis, je pense nous ne serons pas trop de deux pour essayer de demander à la SNCB s'ils nous autorisent à les recevoir dans nos locaux en votre présence. C'est une manière indirecte de vous associer aux débats.

Voilà, je verrais mal évidemment dans une démarche officiellement avouée comme étant de concertation que la SNCB refuse. Mais bon, voilà, c'est ma manière à moi de vous répondre et je pense que ça ne va pas dans un sens qui devrait vous contredire.

Voilà, tout arrive !

(Rires)

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Continuons sur les questions d'actualité, nous en avons encore une, celle de la prévention contre le harcèlement chez les jeunes. Je donne la parole Mme Séverine PHILIPPENS-THIRY pour la question à Mme FIRQUET. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PHILIPPENS-THIRY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Députée, Messieurs les Députés.

En tant qu'enseignante, je suis particulièrement interpellée par le phénomène du harcèlement qui frappe les jeunes. Récemment, la presse s'est fait l'écho de divers drames à l'origine desquels on trouve ce type de harcèlement, notamment en milieu scolaire.

En termes de chiffres, on citait en 2009, près de 100.000 jeunes victimes de ce phénomène. Aujourd'hui, quatre ans plus tard, on évoque le chiffre de 30 % des jeunes qui sont concernés par le harcèlement, un chiffre qui inclut non seulement les victimes mais aussi les harceleurs.

Ce phénomène reste dans son développement et dans ses conséquences, notamment psychologiques, encore très mal connu des professionnels de l'éducation. Autre temps, autres mœurs, ce qui, autrefois, pouvait peut-être se régler par quelques mesures disciplinaires au sein même de l'établissement, échappe à présent à tout contrôle avec les nouvelles technologies de communication, je veux bien sûr parler des Smartphones, GSM, tablettes, etc. En quelques clics, des moqueries cruelles, une photo ou une vidéo humiliante pour une personne se retrouvent partagées sur la « Toile ».

A fortiori si les causes restent méconnues, les moyens de gérer le harcèlement commencent à peine à se mettre en place.

Ce fléau mérite à mon sens qu'on y réserve toute son attention, mais malgré l'absence notable d'initiatives prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il m'apparaît que l'école ne doit pas être la seule à se mobiliser et qu'il conviendrait préalablement de former non seulement le personnel éducatif au sens large du terme mais dans les maisons de jeunes, les AMO, ... tous les travailleurs sociaux en contact avec les jeunes. Idem pour les parents qui sont en première ligne face à ce phénomène dont ils méconnaissent aussi les signes, causes et conséquences qui peuvent parfois être tragiques.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

Mme la Députée en charge des Affaires sociales, on connaît votre souci du bien-être des jeunes, notamment à travers les Openado mais aussi la cellule Egalité des Chances, volet « lutte contre les violences ». Pouvez-vous me dire si votre Département compte se pencher sur cette problématique du harcèlement chez les jeunes et quelles réponses concrètes pourrait-il apporter aux professionnels et aux parents ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne à présent la parole à Mme la Députée provinciale Katty FIRQUET pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale.

Mme FIQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, le harcèlement chez les jeunes n'est pas en soi, vous l'avez dit, un phénomène nouveau mais il se transforme, quitte certains milieux dits « favorables » comme l'école, un club sportif et d'une manière générale tout groupe constitué, c'est un phénomène qui se prolonge dans le quotidien, à chaque instant, via internet et les réseaux sociaux puisqu'aujourd'hui la majorité des jeunes est « connectée » en permanence. Le harcèlement et les harceleurs peuvent ainsi « suivre » leur victime, 24h/24. La maison familiale n'est plus un rempart, le harcèlement se poursuit aussi en ses murs.

Face à cette évolution, la question de l'issue fatale quitte le champ théorique pour nous heurter de face à travers les titres de quotidiens, par exemple le 13 février dernier encore, en Flandre : « Un adolescent (14 ans) se suicide, cartable sur le dos, car il était la risée de ses camarades ».

Un article qui fait froid dans le dos, tant le développement de ce drame jusqu'à son terme mortel semble échapper à toute prévision, malgré des signes annonciateurs qui n'ont pourtant pas fait réagir.

Dans ces histoires tragiques, il est difficile de reconnaître la détresse, de la comprendre et il est presque impossible d'imaginer l'inimaginable. C'est pourtant sur ces derniers points que les efforts doivent porter. C'est la raison pour laquelle, depuis fin 2012, le Département des Affaires sociales développe diverses initiatives.

Par l'intermédiaire de l'Openado prévention, un modèle d'intervention en milieu scolaire est proposé aux écoles pour répondre au mieux aux difficultés rencontrées par le monde éducatif. Ce modèle vise le Bien-être de tous : les élèves, les enseignants, la direction, le corps éducatif dans son ensemble, un modèle qui s'inscrit dans une optique de long terme basée sur des actions tout au long de l'année, sur de la formation des enseignants et sur un accompagnement de l'école. Il faut le savoir, les demandes que nous recevons suite à des situations de harcèlement sont de plus en plus fréquentes, tout comme celles liées aux dérives d'utilisation des nouvelles technologies, vous l'avez abordé également. J'ajoute, dans ce dernier cas, que nous avons d'ailleurs créé en collaboration avec le RéZéa (Réseau d'échanges en matière d'assuétudes sur Verviers) un outil d'animation intitulé « Ecrans@Plat » qui traite en outre des risques liés aux réseaux sociaux, du problème de droit à l'image, de la diffusion

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014

de l'information ou encore du problème de la désinformation.

Vu l'ampleur de la demande, à côté du modèle d'intervention, l'Openado prévention en partenariat avec le Service égalité des chances toujours de la Province de Liège, mobilise ses ressources afin de répondre au mieux aux besoins de chacun en matière de harcèlement en milieu scolaire.

5 actions sont en cours, elles se veulent complémentaires au projet de prévention global. Est bien sûr visé le milieu scolaire mais pas seulement. Comme vous le soulignez, de nombreux autres acteurs au niveau de la jeunesse doivent être sensibilisés et le seront à travers ces actions. Aux premiers rangs de ces acteurs, on retrouve bien sûr les parents.

Ces actions sont les suivantes : en partenariat avec le CEDS et les 3 C.L.P.S. de la Province, une journée d'étude à l'attention des intervenants du monde scolaire au sens large bien sûr est prévue le 12 mai 2014. Le but de cette journée sera de dégager les réels besoins du monde éducatif, notamment en matière d'outils et de formation.

2 axes sont prévus lors de cette rencontre : une matinée centrée sur le témoignage de directions et d'enseignants, qui permettra de mettre en contraste les réalités liégeoises aux diverses théories et projets existant. Des pistes seront également fournies pour aider les acteurs dans leur gestion du phénomène et de la prise en charge des victimes.

Une après-midi sous forme d'ateliers sera alors organisée, des ateliers sous forme d'échanges pour faire émerger les réels besoins, tant au niveau de la prévention, que de la gestion de situation de crise, mais aussi de la prise en charge des jeunes concernés.

Dans la foulée de cette journée d'études, une formation sera mise en place par le Centre d'Etudes et de documentations sociales, les 3 C.L.P.S. (Centre Locaux de Promotion de la Santé) et la Province de Liège via son service Openado et son Service égalité des chances. Ouverte à tous, cette formation sera adaptée aux besoins du monde scolaire liégeois en matière de harcèlement. Elle verra le jour en octobre 2014.

Autre outil, la création d'une plaquette d'information à l'attention des enfants, victimes, témoins, et harceleurs avec des conseils pour faire face au problème de harcèlement et trouver de l'aide. Celles-ci seront à terme distribuées largement dans les écoles situées sur l'ensemble du territoire provincial, toutes les écoles bien sûr, tous réseaux confondus.

A venir également, la mise à disposition d'une brochure informative à destination des professionnels du monde psycho-socio-éducatif. Le phénomène de harcèlement y est analysé et expliqué avec, à nouveau, des pistes de solutions et conseils pour gérer ce type de situations problématiques.

Enfin, un outil d'animation, de type « mise en situation » avec des jeux de rôles, est élaboré pour sensibiliser les jeunes au vécu de chacun des protagonistes de ces situations de harcèlement. Le triangle comme l'appellent les travailleurs sociaux : « victime – agresseur – témoin » est ici exploité pour conscientiser chacun de son implication et des conséquences des actes posés.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

Ces différentes initiatives ou outils permettront à chaque acteur du harcèlement de se rendre compte de leurs possibilités d'action : la victime à qui on doit donner des solutions pour se défendre, le harceleur qui doit prendre conscience de son rôle destructeur, et le témoin à qui on doit donner les moyens d'agir face à une situation de harcèlement tout en se préservant.

Au-delà des actions ciblées sur le phénomène du harcèlement, je tiens à rappeler une autre initiative qui vise celle-ci à promouvoir et c'est important dans la nuance, la santé mentale positive des jeunes. Au début de ce mois, le Député-Président André Gilles et moi-même avons lancé le projet « Je tiens la route » au sein de l'enseignement provincial, un projet pilote dont l'objectif est de doter nos jeunes des moyens de faire face le plus sereinement possible aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer. C'est une autre forme de prévention, beaucoup plus globale évidemment et qui intervient bien plus en amont. Elle est, à nos yeux, essentielle.

Je ne doute pas que d'autres actions viendront renforcer ces initiatives provinciales, notamment en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ma part, soyez assurée que le Département des Affaires sociales restera évidemment attentif à ce phénomène de harcèlement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale.

**VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 13-14/142 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « LIEGE METROPOLE – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » - Exercice 2012/Prévisions 2013.**

**Document 13-14/144 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Coordination provinciale des Conférences d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège », en abrégé « Coordination provinciale des Pouvoirs Locaux » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2013.**

**Document 13-14/145 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Conférence des Elus de Meuse – Condroz - Hesbaye », en abrégé « CEMCH » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2.**

(Voir rapports)

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014

M. LE PRESIDENT.- Points 3, 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 13-14/142, 13-14/144, 13-14/145). Ces points ont été regroupés à la demande de la première Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la première Commission.

Ces trois documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 6 voix pour et 5 abstentions que la première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

### **Document 13-14/143 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association Sportive de l'Enseignement provincial - Liège », en abrégé « A.S.E.P. » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2013.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 13-14/143). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document ayant soulevé une question j'invite le rapporteur Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Lors de l'examen du point relatif au rapport d'évaluation annuel du contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association Sportive de l'Enseignement Provincial », un Commissaire s'est interrogé sur la prévision budgétaire 2013 dont l'exercice présente une perte de 12.400 €.

Les fonctionnaires précisent qu'il s'agit d'une perte reportée, résultat d'un mali déjà présent en 2012.

Le point a été adopté par 6 voix pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. André GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Partant d'un apriori favorable évidemment des éléments qui nous sont donnés par l'Administration, je suis quand même moins surpris de constater qu'il n'est pas fait référence dans le document d'un passif reporté.

12.400 € de déficit prévu, soit l'équivalent de 19 % du budget annuel de l'ASBL ce n'est pas rien. Même si on met en doute mes compétences en terme de gestion et de savoir comment on gère les finances d'une Province, je me permettrais quand même néanmoins de proposer à notre Collège d'apurer cette dette afin que maintenant, on voit un peu plus clair et que les choses soient pérennisées de manière saine.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. D'autres interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/146 : Perspective d'aliénation de l'immeuble sis rue de la Province, 120 à 4100 SERAING – Actualisation de l'expertise.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 13-14/146). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Sylvana CAROTA en nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CAROTA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie ce mercredi 26 février afin d'analyser le document 13-14/146.

Dans le cadre de la rationalisation de ses propriétés sur le secteur de Liège, notre Assemblée avait décidé de procéder à la mise en vente de l'immeuble sis rue de la Province, 120, à 4100 Seraing au prix minimum de 150.000 €.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014

La procédure de mise en vente par soumission n'a donné lieu à aucune offre à la date ultime de dépôt de celle-ci. Une offre de prix insuffisante a ensuite été déposée. Offre à laquelle il n'a pu être donné une suite favorable en raison du prescrit de la circulaire relative aux ventes ou acquisitions d'immeubles par les Communes, Provinces et CPAS.

La Directrice générale Infrastructure et Environnement a donc sollicité une évaluation actualisée du bien. La nouvelle expertise fixe le montant à 110.000 €

Un Commissaire demande de quel montant était l'offre qui a été refusée. Il lui est répondu 100.000 €, insuffisant.

Le point a été voté à 13 voix pour, 0 contre et 6 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 13-14/147 : Services provinciaux : Marché public de promotion de travaux – Partenariat public-privé – Mode de passation et conditions de marché relatif au redéploiement immobilier à Verviers – Conception, construction et financement d'un bâtiment scolaire, de deux centres psycho-médico-sociaux et de deux centres de promotion de la santé à Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 13-14/147). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Julien MESTREZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

Réunie ce 26 février 2014, votre deuxième Commission a examiné le document 13-14/147 intitulé, accrochez vous « Services provinciaux, tous les mots comptent - Marché public

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

de promotion de travaux – Partenariat public-privé – Mode de passation et conditions de marché relatif au redéploiement immobilier à Verviers – Conception, construction et financement d'un bâtiment scolaire, de deux centres psycho-médico-sociaux et de deux centres de promotion à santé à Liège ».

La Commission entend un rapport du dossier, qui résulte d'une réflexion globale sur le site. On parle de Campus d'ailleurs. Dans le cadre d'un partenariat public-privé, divers bâtiments existants, dont la valeur a été estimée, sont revendus au partenaire privé, en échange de quoi, il s'engage à construire deux bâtiments permettant de libérer les biens actuellement occupés par l'école de Promotion sociale de la rue de la Station, et de regrouper les PMS et Centre de Promotion de la Santé actuellement dispersés dans la ville. La construction de ces deux bâtiments est complémentaire au projet de construction de l'école d'infirmière, dont le subventionnement est actuellement acquis.

Deux offres ont été reçues. Elles sont régulières et conformes mais les prix remis sont plus élevés qu'attendu.

Les offres ont été examinées dans l'intention d'arriver à un projet plus équilibré et moins coûteux, aux fins de passer à une procédure négociée. Sans changer l'objet, sans changer les bases du marché, il est proposé de diminuer les surfaces parfois fort généreuses, et de changer les obligations due résultat par rapport aux techniques imposées, en bref, on passerait à un bâtiment semi passif.

En accord avec la Tutelle, le changement de procédure permettra d'engager une négociation avec les soumissionnaires.

Un Commissaire, après avoir félicité les services pour la qualité du projet, se fait confirmer que les contacts avec la Tutelle avaient bien pour objet le changement de procédure. Il lui est répondu positivement.

Un autre Commissaire demande ne quoi il s'agit d'un partenariat public-privé. Il lui est répondu que le partenariat résulte de l'échange de bâtiments et de terrains que le privé va valoriser par la suite.

Le vote donne comme résultat 13 voix pour, 0 contre et 7 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/148 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 € hors T.V.A.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 13-14/148). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

La deuxième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**Document 13-14/149 : MEUSE CONDROZ LOGEMENT SCRL – Assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2014 – Modifications statutaires.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 13-14/149). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre troisième Commission s'est réunie et a analysé le document 13-14/149 qui traite des modifications statutaires de la société de logement de service public « Meuse Condroz Logement » qui est une société coopérative à responsabilité limitée.

Deux Commissaires interviennent afin de demander des précisions. D'abord, le « pourquoi ». Pourquoi la société de logement a-t-elle décidé elle-même de modifier ses statuts ? La réponse qui lui est apportée tient en un mot-clé « Facilité ». En effet, il s'agit à l'AG de passer de 5 représentants à 3 pour les 15 communes associées et pour la Province également.

Sont incluses à ces modifications statutaires les adaptations réglementaires que la nouvelle version du Code Wallon du Logement impose.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014

Après le « pourquoi », la deuxième question porte sur les autres Sociétés de Logements de Services Publics. Prennent-elles ou pas les mêmes mesures de modifications statutaires pour diminuer le nombre de leurs représentants ?

La réponse qui est apportée évoque l'autonomie de chacune des Sociétés de Logement de Services Publics, si bien qu'il est impossible de répondre à cette interrogation.

Il est cependant précisé trois éléments supplémentaires : d'abord que le Conseil d'Administration a un nombre limité à 15 administrateurs. Deux : la complication de telles modifications statutaires tient de l'application la clé D'Hondt pour désigner les représentants des 15 communes et de la Province, avec leur majorité politique et leur minorité politique respectives. Enfin, trois, la facilité de telles modifications statutaires tient du fait qu'il n'y a pas de rémunération pour les membres de l'Assemblée Générale.

En bref, toutes ces précisions ont été apportées par le Président de « Meuse Condroz Logement » lui-même. Il est par ailleurs Commissaire de votre troisième Commission. A sa demande, il se retire au moment du vote.

Votre troisième Commission marque son accord sur les modifications statutaires proposées au document 13-14/149. Le vote se structure comme suit : 11 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/150 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Jérôme MAYER.**

**Document 13-14/151 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Cie Ah mon Amour ! ».**

**Document 13-14/152: Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « FLUX ».**

**Document 13-14/153 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Jeunesses Musicales de Liège ».**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014****Document 13-14/161 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Collectif du Lion ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour et point 2 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/150, 13-14-151, 13-14/152, 13-14/153, 13-14/161).

Ces points ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Les documents 13-14/150, 152, 153 et 161 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. ERLER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie ce mardi 25 février pour délibérer, notamment, de l'octroi de subventions en matière de culture. Pour l'efficacité de nos travaux, nous avons effectivement regroupé les dossiers 13-14/150, 151, 152, 153 et le point complémentaire 161.

Le document 13-14/150 relatif à la demande de subvention de Monsieur Jérôme MAYER a fait l'objet d'une question d'un Commissaire étonné qu'une personne physique puisse recevoir une subvention. Il lui a été répondu que c'était possible mais, bien entendu, à justifier auprès de l'administration des finances.

Un Commissaire a demandé si l'intervention ne couvrait qu'une partie de l'opération. Il lui a été répondu par l'affirmative puisque les partenaires financiers seront certes mais également Monsieur MAYER lui-même ainsi que les Editions Yellow Now et le centre d'art Les Brasseurs.

Un Commissaire estime, enfin, qu'une traduction sera nécessaire, il lui est répondu qu'il s'agit effectivement d'une expression très poétique dont la Province recevra plusieurs exemplaires.

Le dossier 13-14/151 n'a pas soulevé de question.

Le dossier 13-14/152 relatif à la demande de soutien de l'asbl « FLUX » a fait l'objet de questions. Ainsi, un Commissaire demande si l'intervention couvre le premier semestre 2014. Il lui est répondu qu'effectivement, c'est la période courant de janvier à mai 2014 qui est visée.

Un Commissaire demande ce qu'il en est de la fermeture de l'Espace Brasseurs. Cette fermeture lui est confirmée et, justement, le subside octroyé pour soutenir l'asbl « FLUX »

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

dans ce cadre puisqu'elle doit dorénavant trouver d'autres lieux d'expositions. On signale néanmoins que l'asbl a pu reconduire son contrat programme avec la Fédération Wallonie Bruxelles.

Le dossier 13-14/153 n'a pas fait l'objet de question. Je sais que vous l'aviez mentionné, Monsieur le Président mais néanmoins, c'était vraiment une question de nombre de spectacles : est-ce que c'était bien 3 ou 6 spectacles. En fait, c'est 3 spectacles de 2 jours. C'était la seule remarque, je pense, sur ce dossier là.

Et le point complémentaire 13-14/161 relatif à la demande de soutien de l'asbl « Collectif du Lion » a suscité une question de la part d'un Commissaire souhaitant savoir si la demande de subvention était bien de 1.500 €.

Il lui a été répondu que la première demande portait en fait sur 13.000 €, ce qui était beaucoup donc, on a proposé un rendez-vous à la Province à cette asbl. Suite à ce rendez-vous, les Services ont proposé 1.500 € de subvention, ce qui était visiblement peu puisqu'on a proposé un nouveau rendez-vous à l'asbl qui a introduit une demande de 7.000 € et finalement, on a trouvé un compromis à 4.000 €.

Comme il s'agit d'un anniversaire d'asbl, la Province, non sans une certaine cohérence d'ailleurs, s'est référée à la somme octroyée pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Théâtre de la Communauté.

L'ensemble de ces dossier ont été adoptés par 13 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 13-14/154 : Octroi de subventions en matière de Jeunesse – Demandes de soutien de 4 organisateurs « Spectacles à l'école ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 13-14/154). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Notre troisième Commission a examiné ce mardi 25 février le document 13-14/154 relatif à l'octroi de subvention en faveur des organisations des spectacles à l'école.

Un bref exposé des services administratifs nous rappelle que c'est la Province de Liège qui est à l'initiative de cette promotion du théâtre à l'école. Il faut savoir que la plupart des spectacles sont présentés à Huy et donc, la majorité des contrats y sont conclus.

La Province donne un subside qui représente une partie du cachet des artistes, l'autre partie étant essentiellement versée par la Communauté française.

Après ces explications, deux questions sont posées par un de nos collègues, à savoir pourquoi les montants différents entre le Centre culturel et enfin, s'il s'agit d'une enveloppe fermée dans le cadre du budget provincial ?

Il s'agit effectivement d'un crédit budgétaire de 57.000 € qui est destiné à ce projet et qui concerne au total 31 organisateurs.

Les montants sont différents car il s'agit ici des 4 producteurs les plus importants. D'autres subventions pour un montant inférieur à 2.500 € sont accordées et apparaîtront dans le rapport annuel que nous venons de recevoir, ici maintenant.

Après cette réponse, notre Commission accepte ce projet de résolution par 13 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/155 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Moi aussi, je joue au Ping !! » - Exercice**

**2012/Prévisions 2013.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 13-14/155). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Isabelle FRESON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRESON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Suite à l'excellente présentation du point par le Président de votre cinquième Commission, une seule question a été posée et elle portait sur le souhait d'avoir une précision quant au rapport du Collège et plus particulièrement sur la phrase « Le Collège prend connaissance du courrier du 5 novembre 2013 » avec elle, les services participation invitent les instances de l'asbl à se mettre en conformité avec les prescrits légaux.

Il a été répondu au Commissaire que cela faisait suite à une obligation de mettre les statuts à jour puisque la liste des membres de l'asbl n'était pas encore actualisée.

C'est par 13 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter le rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/156 : Désignation au 1<sup>er</sup> janvier 2014 d'un receveur spécial des recettes au Service provincial des Bâtiments**

**Document 13-14/157 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Liège.**

**Document 13-14/158 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014****Verviers.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17, 18 et 19 l'ordre du jour (documents 13-14/156, 13-14/157, 13-14/158).

Ces points ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document AB 13-14/2014/002 : Amendement budgétaire 2014/002 : Proposition de porter à la somme de 120.000 € le montant repris à l'article 871/640737 intitulé « Subside aux Maisons de garde ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document AB 13-14/2014/002). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé un débat, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie hier soir au bâtiment Charlemagne. Nous avons examiné le document AB 13-14/2014/002. Il s'agit d'une proposition d'amendement budgétaire par lequel un soutien de 18.000 € serait apporté à tous les postes médicaux de garde du territoire provincial et ce, pour le budget 2014.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

Mon compte-rendu se structure en deux parties. Premièrement, après la présentation de ce dossier par le Commissaire qui a déposé cette proposition d'amendement budgétaire, le Député en charge de cette problématique explique l'historique de la maison de garde médicale à Sprimont.

Cet établissement est précurseur dans ce type de service provincial rendu à la population. Suivant l'exemple de cette structure provinciale, le niveau de pouvoir fédéral a pris le relais. Dès lors, c'est cette même autorité fédérale qui finance toutes les maisons de garde médicale. En conséquence de quoi, les 18.000 € dédicacés à la maison de garde médicale de Sprimont seront dédiés à d'autres projets du département.

En conclusion, sur base de l'action menée au Fédéral, le Député estime que l'amendement budgétaire évoqué ne doit pas être intégré au budget.

Deuxièmement, un Commissaire suggère que l'expertise des services provinciaux soit mise au profit d'autres maisons médicales de garde qui verraient le jour. Il donne l'exemple de la maison médicale de garde à Malmedy.

Il lui a été répondu qu'il s'agit d'un projet sensiblement différent, se rapprochant plus d'une maison médicale classique, mais dans laquelle les médecins qui disposent par ailleurs d'un cabinet privé se refuseraient à investir dans le centre d'accueil commun.

Aux termes des débats, le Président de votre Commission demande au Commissaire qui propose l'amendement budgétaire s'il le maintient au vu des différents arguments expliqués et détaillés. Celui-ci répond qu'il n'est pas convaincu et demande que sa proposition soit soumise au vote.

Votre Commission s'est exprimée à la défaveur de cette proposition d'amendement budgétaire repris au document AB 13-14/2014/002.

Le vote est réparti comme suit, 7 voix pour, 10 voix contre et 0 abstention. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux.

Nous prendrons acte, bien évidemment, de la décision qui selon toute vraisemblance sera votée majorité contre opposition et nous le regrettons.

Je remercie la deuxième Commission qui s'est tenue hier soir, je remercie le Député provincial et le Docteur-Directeur car hier soir, nous avons eu un échange nourri et éclairant, il faut le reconnaître, sur la politique d'action en matière de santé en province de Liège.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

Je retiendrai plus particulièrement de cette Commission deux éléments. Un, quelqu'un l'a dit, un Commissaire, la vie n'a pas de prix, qu'importe le budget, qu'importent les modalités d'intervention. Ce n'était pas à propos des maisons médicales de garde, c'était à propos de la problématique des dépistages mais je pense que nous pouvons faire un parallèle car les services médicaux de garde jouent également un rôle pour trier les problèmes en fonction de l'urgence.

Deux, la médecine générale est en pleine mutation, c'est le Docteur-Directeur qui l'a dit. Les évolutions sont en cours et les initiatives sont loin d'être toutes prises. Parler d'un test réussi pour ne plus s'en soucier est, pour ma part et pour le groupe CDH-CSP, réducteur d'une situation de besoin, d'autant que le soutien fédéral de l'INAMI n'est pas garanti dans la durée.

Donc, dans ce contexte, le groupe CDH-CSP ne peut pas vous suivre puisque vous annoncer de réduire à néant l'inscription budgétaire. Cette solution pour le groupe n'est pas bonne, elle est moins bonne que l'inscription budgétaire initiale, elle est moins bonne que notre proposition d'amendement. Et je pense qu'il faut aussi relativiser notre proposition. De quoi parlons-nous ? D'une proposition qui représente 1/3.000ème, 1/4.000ème du budget provincial.

Je terminerai en boutade peut être, Monsieur le Député provincial, acceptez de revoir sa copie n'a jamais tué personne. A tout le moins, s'agit-il d'une petite mort mais qui n'est pas la conséquence d'un mauvais dépistage. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? M. PIRE pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Président. Je peux souscrire à tout ce qui vient d'être dit en matière de santé, de dépistage et autre mais c'est complètement à côté du sujet.

Je lui ai expliqué, j'ai expliqué à toute la Commission hier que cette somme avait été prévue dans le budget 2014, parce que le budget est élaboré au mois de juillet ou au mois d'août et qu'à ce moment là, les maisons de garde n'étaient pas encore opérationnelles. Elles le sont depuis le dernier trimestre 2013.

Dès lors, c'est devenu sans objet. Si on disait oui à sa proposition, et là j'aimerais bien qu'il me réponde, à quoi voulez-vous l'affecter pour les maisons de garde puisqu'elles sont entièrement financées par l'INAMI ? Ca, je dois dire que je ne comprends pas bien.

C'est bien de venir avec des considérations générales sur la santé, la mort, je trouve que, ce n'est pas du populisme mais c'est quand même borderline.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document AB 13-14/2014/005 : Amendement budgétaire 2014/005 : Proposition de doubler le montant de l'article budgétaire sous le n° 352/640705 libellé « Intervention dans le projet du Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (documents AB 13-14/2014/005). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé un débat, j'invite le rapporteur Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie le 26 février et a examiné la proposition d'amendement budgétaire concernant le transport hélicoptéré de Bas-sur-Lienne.

Un Commissaire justifie sa proposition d'amendement : au cours des dernières années, le Centre Médical Hélicoptéré de Bra a fait ses preuves et développé ses activités. Aujourd'hui, il est doté de 2 hélicoptères.

De nombreuses manifestations sont organisées et nécessaires pour soutenir financièrement ce projet, ce qui représente une mobilisation considérable. Le Commissaire pointe le fait que le subside provincial n'a pas évolué au cours du temps et propose donc de doubler l'intervention provinciale.

Le Député en charge rappelle l'historique du centre. Il souligne la mobilisation et l'engagement du médecin-pilote à l'initiative du projet. Il précise que ce dernier a pu bénéficier d'un soutien de la Province dès sa création, et ce, alors qu'aucune reconnaissance ne lui était accordée, ni du Ministère ni du service 100.

Le subside de la Province de Liège s'est maintenu au cours du temps. Suite au décès du fondateur, le projet a été repris par le service des urgences du CHU. Depuis lors, il a pris son envol.

Le Député signale que les manifestations permettent également de sensibiliser l'opinion publique et d'encourager ce projet par des cotisations. Par ailleurs, les communes

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

interviennent également.

Le Député précise que l'amendement budgétaire doit se fonder sur l'examen des comptes de l'association pour en identifier les besoins. Enfin, il souligne qu'une aide au niveau fédéral se justifierait.

Je projet d'amendement a été soumis au vote par 7 voix pour et 10 voix contre. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Si je suis bien informé, sans commettre de délit d'initié, le Député provincial en charge de ce dossier aurait souhaité qu'on ne vote pas sur un amendement aussi sensible, sur un sujet aussi important, mais vous en avez décidé autrement.

Je veux suggérer au Conseil de reporter le vote sur ce point parce que nous ne pouvons pas rejeter le principe de l'amendement. Nous sommes et en Province de Liège, et en Province de Luxembourg, des Institutions qui soutenons ce projet de Centre de Secours Médicalisé de Bras-Sur-Lienne.

Nous sommes entre ces deux Provinces, en voie de nous unir sur une série de sujet. Ne serait-il pas intéressant d'avoir une concertation Province de Liège – Province de Luxembourg pour voir si un pas ne pourrait pas être fait ensemble dans la voie d'un meilleur soutien de ce Centre de Secours ?

Mon groupe propose le report du point, même s'il n'en est pas l'auteur et uniquement dans l'intérêt de ce Centre médicalisé et de son subventionnement. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à M. Georges PIRE pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Mais, Président, je voudrais d'abord remercier notre collègue Commissaire pour le caractère complet et précis de son rapport. C'est vrai qu'on a fait tout l'historique de cette belle expérience de l'hélicoptère de Bras-sur-Lienne.

Nous l'avons soutenu un moment où le service 100 était non seulement ne donnait rien mais était totalement opposé et donc, il est vrai et ça s'est terminé d'ailleurs la première phase, de manière assez tragique, comme vous le savez mais par la suite, et c'est repris maintenant par le Centre Hospitalier Universitaire et cet ensemble des urgentistes, il y a deux hélicoptères, donc les comptes sont équilibrés.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

Maintenant, comme je l'ai dit à l'auteur de la proposition, il est vrai qu'on peut toujours donner plus, ça c'est clair mais quand on regard les comptes d'exploitation, ça a été dit d'ailleurs par le Commissaire, c'est équilibré et c'est bien, on n'a qu'à s'en réjouir et il est vrai que l'un ou l'autre accident assez médiatisé ont conscientisé les gens au départ on se disait oui, Bras-sur-Lienne c'est pour les gens du rural puis on s'est rendu compte que cela concerne l'ensemble des citoyens quels qu'ils soient et d'où qu'ils soient d'ailleurs.

Donc, c'est vrai c'est équilibré et venir dire on va doubler le subside, moi j'ai suggéré qu'on retire cet amendement parce que pourquoi pas le tripler tant qu'on y est, ça doit quand même être basé sur des besoins précis et exprimés.

Maintenant, moi je propose, la Commission s'est prononcée qu'on continue évidemment comme la Commission s'est prononcée, on ne va pas à cette tribune reprojeter les débats mais je retiens et je souscris à la proposition qui nous est faite par Dominique DRION d'en reparler avec nos amis de la Province du Luxembourg.

Mais ici, nous avons eu un débat assez long en Commission, il y a un vote qui a été exprimé, j'avais suggéré que pour une matière aussi sensible, l'amendement soit retiré, il n'en a pas été ainsi, je ne sais pas l'auteur de l'amendement mais je suis d'accord avec Dominique pour dire, que en tout cas, on en reparlera prochainement lors de concertations avec nos amis de la Province du Luxembourg.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Sur base de cette réflexion, je propose que l'on accepte le retrait de l'amendement aujourd'hui. Vous souhaitez que l'on vote et on reviendra sur le sujet ?

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- On va respecter le vote de la Commission et on reviendra sur le sujet en Commission.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, vous reviendrez sur le sujet en Commission. Voilà, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire tout en sachant que ce sera redébatu ultérieurement en Commission.

**Document AB 13-14/2014/006 : Amendement budgétaire 2014/006 : Création d'un article budgétaire visant au soutien supracommunal aux communes pour des projets**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014****de développement d'infrastructures liées au vélo comme moyen de transport – Montant 1 €.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document AB 13-14/2014/006). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé un débat, j'invite le rapporteur Mme Séverine PHILIPPENS-THIRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PHILIPPENS-THIRY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs.

La deuxième Commission ce mercredi 26 février. Un Commissaire présente son projet d'amendement budgétaire, document AB 13-14/2014/006 qui vise à créer un article budgétaire pour développer des infrastructures de qualité favorisant l'utilisation du vélo comme moyen de transport quotidien via un soutien aux communes.

Le Député répond qu'il existe déjà diverses actions concrètes menées par la Province de Liège, telles que la mise en chantier de réseaux de parkings d'écovoiturage avec la création d'abris, la création de parkings de délestage, le développement du projet Covoit'stop.

D'autre part, il précise que le 9 octobre dernier, s'est tenu le Conseil thématique « Province Ville Communes partenaires pour un territoire intelligent » où la Province a décidé de promouvoir l'acquisition de bornes de rechargement et d'octroyer un subside pour les communes pour la première borne installée.

Le Député ajoute que la Province agit également en étroite collaboration avec « Liège Europe Métropole ». Il signale également que les pistes cyclables relèvent de la compétence de la Wallonie.

Un autre Commissaire prend la parole pour recentrer le débat en ce qui concerne l'utilisation du vélo comme moyen de transport et non de loisir et il faut part de situations de diverses communes.

Il propose à l'auteur de l'amendement de ne pas soumettre son point au vote mais celui-ci souhaite le maintenir.

En conclusion, votre deuxième Commission s'est prononcée en défaveur de cet amendement budgétaire par 10 votes contre, 6 votes pour et aucune abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Greffière, Chers Collègues.

Je voudrais réagir sur deux aspects : la forme du débat en Commission et le fond de la proposition.

Tout d'abord sur la forme du débat en Commission que je ne peux passer sous silence. Je pensais qu'en deuxième Commission, on avait la décence d'écouter parler un élu et de lui laisser un temps de parole nécessaire pour réagir aux arguments qui lui sont donnés pour justifier le refus de sa proposition. Force est de constater qu'il n'en est rien en deuxième Commission, je pensais, comme en première et en quatrième Commission où je siège, on respectait les principes de la démocratie. Croyez-moi, je ne l'oublierai pas !

Sur le fond maintenant de la proposition. Je suis évidemment déçu. Le 4 juillet 2013 lorsque j'ai interrogé le Président du Collège André GILLES pour un petit voyage d'affaires en Corse, celui-ci m'avait expliqué, exemple à l'appui, à quel point la Province de Liège se souciait du vélo comme moyen de transport au quotidien.

Je n'étais pas satisfait par les exemples et j'ai voulu vérifier si la volonté du Collège en matière de vélo au quotidien était vraiment celle qu'il prétendait être. J'ai donc déposé cet amendement qui ouvrait la porte au Collège pour me démontrer qu'il disait vrai. J'ai donc proposé un fonctionnement similaire à celui qui a été imaginé pour soutenir les parkings d'écovoiturage dans le cadre de la supracommunalité et allez voir dans la note budgétaire 2014, les parkings d'écovoiturage se trouvent bien dans le chapitre supracommunalité.

Un appel serait lancé par la Province vers les communes en matière de projets d'infrastructures cyclistes, avec à la clé une participation financière de la Province à hauteur d'un certain pourcentage. Cela aurait, de facto, boosté le soutien au vélo dans notre belle province et ça aurait fait un peu plus progresser dans le 21<sup>ème</sup> siècle.

J'avais même des idées pour le financement. Pourquoi en effet ne pas consacrer une partie de la somme budgétée mais non engagée pour les parkings d'écovoiturage à des infrastructures cyclistes dont on aurait bien besoin dans les communes ?

Force en tout cas est de constater qu'au Conseil provincial de Liège, les élus qui travaillent à des propositions constructives ne sont pas forcément écoutés, dans tous les sens du terme.

Cependant, je ne désespère pas de voir un jour le Collège revenir dans quelques mois avec cette proposition, à son compte et à sa sauce, comme il l'a déjà fait avec certaines de nos propositions comme les parkings d'écovoiturage qui, je vous le rappelle, proviennent d'une proposition de Claudine RUIZ, ancienne membre ECOLO de cette Assemblée, qui l'avait exprimé lors de la séance plénière du 30 octobre 2008.

Au moins, on se consolera dans les rangs d'ECOLO d'être une boîte à idées pour le Collège.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. DENI ? Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. C'est comme Président, évidemment, de la deuxième Commission que je souhaite répondre à Monsieur CONTENT qui met en doute l'aspect démocratique de cette deuxième Commission.

Lorsque mes enfants étaient petits, donc il y a quand même quelques années, j'avais des petits livres. Un petit livre relatait l'histoire de M. Content, l'autre relatait l'histoire de M. Rigolo, l'autre relatait l'histoire de M. Grincheux, et dans ces petits livres, chacun jouait exactement son rôle jusqu'à la fin de l'histoire.

Mais, ce qui s'est passé hier c'est que M. CONTENT, lui, est quelque peu sorti de son rôle de content pour entrer plutôt dans celui de grincheux.

Plus sérieusement tout de même puisque je me doutais bien que M. CONTENT allait revenir sur l'incident d'hier donc, plus sérieusement, lors de cette deuxième Commission d'hier, M. CONTENT, même si grincheux, est intervenu à plusieurs reprises.

M. HODY, Conseiller provincial (de son banc).- Il y a un Monsieur BLAIREAU ?

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune).- Pour information, la deuxième Commission a duré plus de 2 heures, M. LEJEUNE vient d'ailleurs d'en relater la qualité des débats, tout au moins sur certains points tandis que une Commissaire vient également de relater, je dirais la qualité des débats sur un autre point.

En fin de Commission, M. CONTENT, comme à son habitude ou comme il aime le faire en tout cas, s'est lancé dans une envolée verbale sur la mobilité, il vient de la reproduire ici, en mélangeant allègrement les compétences régionales que, si je ne m'abuse, sont quand même en charge de quelqu'un qu'il connaît, avec les compétences de la supracommunalité, avec les compétences de la Province, avec les compétences des communes, pour faire de tout cela un beau mélange pour lequel chacun est resté assez patient.

Donc, suite à ses différentes interventions, nombreuses, chaque administratif présent et chaque politique a tenté de lui répondre du mieux qu'il le pouvait.

Suite à une question de M. CONTENT concernant les parkings de covoiturage dont il vient encore de se venter de la légitimité de ECOLO, question qui portait sur l'état d'avancement du dossier de covoiturage, je lui ai suggéré de clôturer relativement rapidement ses interventions, d'autant que l'état des lieux des parkings d'écovoiturage avaient été déjà énoncés lors de la précédente deuxième Commission.

J'admets à sa décharge, il vient de le dire que, il n'en est pas membre de cette deuxième Commission, qu'il était là hier parce qu'il y avait introduit une question, il est

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

apparemment membre de la première et de la quatrième.

A recommencer, je procéderais de la même manière. En effet, je pense que le rôle d'un Président de Commission est d'une part de veiller à ce que chacun puisse s'exprimer librement bien sûr, ça a été le cas de M. CONTENT tout au long de la Commission mais est aussi de trouver un équilibre entre les intervenants.

Mme CAROTA, Conseillère provinciale (de son banc).- C'est tout bon ça !

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune).- J'ai senti hier lors de cette Commission que les différents Commissaires présents souhaitaient que les interventions, par ailleurs assez peu structurées de M. CONTENT, se terminent.

Raison pour laquelle je lui ai suggéré de conclure dans un délai de 2 minutes, ce qui me paraissait un délai raisonnable vu qu'il avait déjà tenu le crachoir pendant un certain temps. C'est cette remarque qui est à l'origine de la discorde.

Je ne voudrais pas évidemment vous tenir toute l'après-midi avec ce qui s'est passé hier en deuxième Commission, sans quoi on se retrouverait peut être dans la même situation et vous vous diriez « qu'est-ce que celui-là qui continue à nous parler de ça alors qu'on a peut être d'autres choses à faire ».

Simplement, pour conclure, M. CONTENT ne devrait pas se vexer pour si peu.

M. CONTENT, Conseiller provincial (de son banc).- Vous non plus Monsieur le Président de la deuxième Commission.

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune).- M. CONTENT, cessez tout de même d'être grincheux, redevenez M. CONTENT, vous aurez encore l'occasion de vous exprimer lors de prochaines Commissions mais cette fois, je l'espère, de manière raisonnable. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? M. CULOT. Vraiment ? Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Rassurez-vous ce sera court mais à titre de transaction vu le différent, je propose à mon collègue M. HODY d'offrir un verre à M. DENIS, tandis que j'offrirai un verre à M. CONTENT et j'espère ainsi que tout le monde le redeviendra, content, et que la prochaine Commission se passera fort bien. Voilà. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, s'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, le clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

Qui est contre ? Le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document 13-14/160 : Parc d'activités économiques d'Amay – Centre provincial de formation pratique des agents des services de sécurité et d'urgence – Travaux complémentaires et supplémentaires.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/160). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 7 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/162 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Rapport de non attribution et de principe sur le mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition et l'aménagement d'un « Bibliobus » pour les besoins de la Bibliothèque itinérante.**

**Document 13-14/163 : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour la fourniture de bornes de rechargement pour véhicules électriques destinées aux collectivités publiques sous la forme d'une centrale d'achats.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/162, 13-14/163). Ces points ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Le document 13-14/162 n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Par ailleurs, le document 13-14/163 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Valérie JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre Commission s'est réunie ce lundi 24 février. Au terme de la présentation de ce point, deux questions sont posées par des Commissaires différents. Quel est le succès rencontré dans les différentes communes ? Et un autre Commissaire complète donc cette question, à savoir sur les 1.972.300 €, cela représente combien de bornes et quel est le pourcentage de l'intervention provinciale sur l'investissement communal ?

Le Député en charge rappelle que nous sommes bien sur le développement durable et que la participation provinciale est de 2.500 € par borne de première installation.

Au niveau du nombre, il s'agit d'une quantité présumée puisqu'il s'agit d'un marché s'étalant sur 4 ans : 200 bornes relevant du domaine public et 60 unités, des bornes murales dans les garages. Le succès est donc rencontré. Il y a d'ailleurs des retours positifs du CHR de la Citadelle et du CHU afin d'équiper leur parking.

Au terme de ces questions et de ces débats, nous vous proposons d'adopter la résolution par 13 voix pour et 5 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 13-14/164 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014 à l'Internat polyvalent de Seraing et au Centre d'impression**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014****de Seraing.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/164). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 13-14/165 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Union Beynoise handball ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/165). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2014**

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2014, je le déclare approuvé.

**X.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine réunion du Conseil provincial est programmée le lundi 24 mars 2014 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16 H 55'.

**XI.- Huis clos**

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.